
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°2026-03

**Service Départemental d'Incendie et de Secours
de la Loire-Atlantique**

ZAC de Gesvrine
12 rue Arago – BP 4309
44243 LA CHAPELLE SUR ERDRE Cedex
02 28 09 81 00



SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE

ARRETES

Sommaire Actes du Président

N° Arrêté	Date	Service Instructeur	Titre	Page
A-2026-06	05/01/2026	DRH	Désignation du représentant du premier vice-président du conseil d'administration qui présidera la séance du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires du 02/02/2026 - (M. BOLO)	1
A-2026-07	05/01/2026	DRH	Désignation du représentant du premier vice-président du conseil d'administration qui présidera la séance du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires du 04/02/2026 - (Mme Carole GRELAUD)	1
<p>Le contenu intégral des décisions et les éventuels documents annexés peuvent être consultés sur simple demande auprès de la Cellule Assemblées & Archives du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique, 12 rue Arago à La Chapelle sur Erdre.</p>				



A-2026-06

Désignation du représentant du premier vice-président du conseil d'administration qui présidera la séance du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires du 02/02/2026

ARRÊTÉ

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE DISCIPLINE DEPARTEMENTAL
DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment son article R723-77 ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2024 fixant la composition et les modalités de désignation et de fonctionnement des conseils de discipline des sapeurs-pompiers volontaires (NOR : INTE2435040A), notamment son article 1^{er} ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est désigné en qualité de représentant du premier vice-président du conseil d'administration, pour la séance du 02/02/2026 :

- Monsieur Pascal BOLO.

ARTICLE 2 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à la Chapelle Sur Erdre, le 05 JAN. 2025

Le Président du Conseil de discipline
départemental des sapeurs-pompiers volontaires

Bernard LEBEAU



A-2026-07

Désignation du représentant du premier vice-président du conseil d'administration qui présidera la séance du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires du 04/02/2026

ARRÊTÉ

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE DISCIPLINE DEPARTEMENTAL
DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment son article R723-77 ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2024 fixant la composition et les modalités de désignation et de fonctionnement des conseils de discipline des sapeurs-pompiers volontaires (NOR : INTE2435040A), notamment son article 1^{er} ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est désigné en qualité de représentant du premier vice-président du conseil d'administration, pour la séance du 04/02/2026 :

- Madame Carole GRELAUD.

ARTICLE 2 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à la Chapelle Sur Erdre, le 5 janvier 2026

Le Président du Conseil de discipline
départemental des sapeurs-pompiers volontaires

Bernard LEBEAU